

Direction du Pôle Humanités

DELIBERATION N°220405-01
Conseil du Pôle Humanités

Séance du 5 avril 2022

POINT 1- PV du 25 janvier 2022 et PV du 24 février 2022

LE CONSEIL DE POLE

Vu le code de l'éducation

Vu les statuts de Nantes Université

Vu le règlement intérieur provisoire d'application des statuts de Nantes Université notamment son article 10

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Membres en exercice : 30

Nombre de votants : 22

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Article n°1 : Approbation

Le conseil de Pôle approuve tel qu'annexés les procès-verbaux des séances du 25/01/2022 et du 24/02/2022.

Article N°2 : Publication

Le directeur du Pôle Humanités est chargé de l'exécution et de la publicité de la présente délibération.

A Nantes, le 5 avril 2022,

Le directeur du Pôle Humanités

 
Philippe Cottier

Affiché le : 5 avril 2022

Transmis au Rectorat le : 11 octobre 2022

Le Conseil de Pôle Humanités de Nantes Université s'est réuni mardi 25 janvier 2022 à 9h00, en formation plénière, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur COTTIER Philippe, du Pôle Humanités.

Membres présents par visioconférence : Membres du conseil de Pôle exceptés membres mentionnés ci-dessous

Excusés : Nolwenn Bihan (2^{ème} partie de réunion), Benoit Chetaille, Olivier Crouzet, Nathalie Grande, Bertrand Guillet (2^{ème} partie de réunion) Guineberteau (2^{ème} partie de réunion), Alexandre Ronné, Christine Vidal-Gomel

Procurations :

O.Crouzet à H. Demirdache, A. Ronné à S.Belan, C.Vidal-Gomel à W.Wogerbauer, Th. Guineberteau à F.Madoré

Le quorum étant atteint, M. Cottier ouvre la séance à 9h02. Il s'agit de la première réunion du Conseil de Pôle selon la nouvelle composition suite aux élections du 24 novembre 2020 et à la désignation du directeur le 7 janvier 2022. Le mandat des nouveaux membres élus a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'équipe de direction pour approbation par le conseil.
2. Proposition de calendrier des conseils de pôle et approbation par le conseil.
3. Discussion, proposition sur la représentation du conseil de pôle au sein d'un autre pôle : désignation d'un représentant.
4. Informations RH : recrutements engagés et prévus
5. Règlement intérieur du pôle humanités, quelles modifications envisager ?
6. Démarche d'élaboration du projet stratégique de pôle
7. Information sur le dialogue de gestion et prochain CPOM de pôle.
8. Questions diverses

1. Présentation de l'équipe de direction pour approbation par le conseil.

M. Cottier mentionne son intention de proposer trois personnes pour occuper les fonctions de directeurs et directrices adjoint(e)s Recherche, Formation et Relations Internationales. Il les invite à se présenter. M. Cottier propose par ailleurs

aux deux membres extérieurs de se présenter également.

M. Cottier propose deux possibilités de votes, un vote à main levée ou un vote à bulletin secret par e-mail ou ZOOM.

1 Présentation de **M. Yann Lignereux** – Adjoint à la Recherche : (<https://intraperso.univ-nantes.fr/yann-lignereux>)

Professeur d'histoire moderne, il a été directeur de composante. Il se propose d'animer et d'incarner toutes les énergies et de cultiver la diversité des laboratoires du pôle Humanités. Il veut être à l'écoute. Sa première tâche sera de faire un inventaire des besoins et des projets des unités de recherches du Pôle.

2 Présentation de **Mme Leslie De Bont** – Adjointe à la Formation : (<https://intraperso.univ-nantes.fr/leslie-de-bont>)

Professeure agrégée d'anglais, elle est membre du CRINI, a été Directrice Adjointe de la Faculté de Psychologie en charge des Relations Internationales et de l'Insertion Professionnelle, elle participe également à l'encadrement des étudiants. Elle fait partie de l'équipe maquette NEPTUNE depuis quatre ans et se trouve actuellement en fin de congé pédagogique pendant lequel elle a créé un nouveau cours. Elle propose d'accompagner les Composantes et les équipes et de travailler ensemble sur la pédagogie et la formation. NEPTUNE est un des chantiers les plus urgents. Elle désire rencontrer les équipes et travailler en lien avec le Conseil.

3 Présentation **Mme Martine Stirling** – Adjointe aux Relations Internationales : <https://intraperso.univ-nantes.fr/martine-stirling>

Enseignante-Chercheuse à la FLCE depuis 1996. Elle est Maître de Conférence en anglais depuis 2006, membre du CRINI, Spécialisée dans les questions de genres – Royaume-Uni-Europe-Afrique du Nord, vice doyenne des Relations Internationales, référente pour le projet du Pôle de 2018 à 2020, membre du CURI elle est en relation régulière avec toute l'équipe. Elle propose d'être un facilitateur de développement des échanges internationaux pour le Pôle vers divers pays : USA-Canada ainsi que Chine-Corée-Japon. Elle considère le Pôle très utile pour le développement des doubles diplômés et les partenariats, un réel soutien, elle pense également nécessaire de s'appuyer sur le projet projet EUniWell.

4 Présentation des deux membres extérieurs : **Mme Nolwenn Bihan** et **M. Bertrand Guillet**

- Mme Nolwenn Bihan est Directrice Générale et Artistique du Théâtre Universitaire (TU), veut contribuer à renforcer les liens NU-TU.
- M. Bertrand Guillet est Directeur du Château des ducs de Bretagne de Nantes et du Musée d'histoire de Nantes, il a aussi la responsabilité du *Mémorial* de l'abolition de l'esclavage, il veut être un appui et une aide pour le Pôle.

5 Questions

M. Cottier invite les membres présents à poser leurs questions au sujet des membres potentiels :

- Mme Isabelle Garat aime la dynamique qui se met en place, elle s'interroge sur les décharges pour les

Directeurs Adjointes et la charge de travail ?

> Réponse de M. Cottier : Nous disposons d'un volume de 192 heures pour rémunérer les directions adjointes.

- Mme Fabienne Colombel se questionne sur le déroulement plus concrètement. Si les Directeurs/trices des Composantes pourront participer aux Conseils de Pôle ?
> Réponse de M. Cottier : Ce sujet sera est à l'ordre du jour et abordé plus tard dans la réunion.
- M. Thierry Guineberteau voudrait savoir si l'on peut inviter des représentants d'un autre Pôle ?
> Réponse de M. Cottier : Oui cela pourrait se faire.
- M. Werner Wogerbauer se questionne sur l'articulation entre les Directeurs/trices Adjointes/es et les Commissions prévues en Relations Internationales? La composition des Commissions ? La dimension collective du travail ?
> Réponse de M. Yann Lignereux : La question est essentielle. La première étape serait d'étudier comment le Règlement Intérieur (RI) va établir les Commissions. Les Directeurs Adjointes seraient là pour vous soumettre des propositions et être efficaces sur des problèmes identifiés. Les trois directions adjointes doivent être à votre écoute sur ce sujet.
- Mme Martine Stirling demande de la souplesse et de la transparence,
> Réponse de M. Cottier : La comitologie et l'organisation doivent nous permettre d'avancer efficacement, il faut s'adapter aux situations que nous rencontrerons, tenir des échanges nourris avec les collègues mais ne pas faire de réunions systématiques avec un périmètre trop large.
- M. Thierry Guineberteau se demande s'il y aura une quatrième personne dans l'équipe de direction ?
> Réponse de M. Cottier : Oui, ce sera un/e étudiant/e mais cette personne n'est pas encore choisie. Pour compléter nos compétences, une personne de l'IGARUN serait idéale, il faudrait voir dans les associations des étudiants.
> Réponse de M. Guineberteau : Un/e étudiant/e niveau Master idéalement avec une garantie d'être là pendant 2-3 ans ?
> Réponse de M. Cottier : Un ou une étudiant(e) en Master ou Doctorat pourrait bien correspondre. Nous serons à l'échange avec les Composantes à ce sujet.

6 Vote

M. Cottier propose aux membres du Conseil de voter et demande à cet égard s'il y aurait des oppositions aux votes à mains levées.

- M. Werner Wogerbauer trouve cette proposition gênante.
- Mme Karine Durin ajoute que c'est une question de principes.
- Mme Hamida Demirdache souligne que sur le principe c'est très intimidant et pas très approprié de voter contre les collègues.
- Mme Isabelle Garat n'est pas pour cette option de vote. Elle suggère que le vote se fasse pour chaque point sur Prodoc après la session et qu'il nous faudrait un espace partagé sur cette plateforme afin d'avoir accès aux documents.
> Réponse de M. Cottier : Nous allons créer un espace sur Prodoc. C'est prévu mais il nous faut le temps de créer cet espace et que Mme Cedolini soit formée à l'outil.
> Réponse de Mme Delphine Coat-Prou : Prodoc va se créer. Elle indique que des procurations ont déjà été reçues.

> Réponse de M. Cottier : propose trois options de vote : Pour / Contre / Abstention,

- Mme Evelyne Leveziel propose de prendre la main sur ZOOM pour créer le sondage.

M. Cottier remercie les trois candidats au poste de Directeur et directrices adjointes de leurs participations. Martine Stirling, Leslie De Bont et Yann Lignereux quittent le Conseil à 9h41.

En parallèle du suivi du déroulement du Conseil, Evelyne Leveziel et Mme Delphine Coat-Prou mettent en place le système de vote par Zoom.

2. Proposition de calendrier des conseils de pôle et approbation par le conseil.

M. Cottier annonce que le calendrier est établi jusqu'à juin 2022 et que Mme Delphine Coat-Prou l'a élaboré à partir du calendrier des instances.

M. Cottier présente deux calendriers et demande des retours des membres sur ces propositions :

- Première proposition : Les mardis matins et jeudis après-midis, sachant que les prochains conseils de Pôle seront les 24/02/2022 et 15/03/2022 de 9h à 11h,
- Deuxième proposition : Les mêmes semaines mais les lundis.

Réponse sur l'indisponibilité des lundis matins :

- Mme Isabelle Garat doit jongler avec son agenda,
- Mme Fabienne Colombel est en cours de 10h à 12h,
- M. Mohamed El Haj préfère les jeudis.

M. Cottier propose de conserver les mardis et les jeudis d'ici juillet. Un autre calendrier proposant un même créneau hebdomadaire sera envisagé à partir de septembre.

3. Discussion, proposition sur la représentation du conseil de pôle au sein d'un autre pôle : désignation d'un représentant.

M. Cottier évoque une représentation réciproque Humanités /Société. Il sollicite des candidatures pour cet échange.

- Mme Isabelle Garat est d'accord sur le principe mais ne souhaite pas s'impliquer.
- Mme Annick Peters Custot est assez partagée. Elle est d'accord pour un binôme Humanités/Société mais suggère d'aller voir aussi ce qui se passe en Sciences et/ou en Santé. Mais la multiplication des Conseils de Pôle et autres réunions risque d'engendrer une mobilisation excessive pour les directeurs de composantes.
- M. Michel Catala comme Mme Annick Peters Custot suggère que nous échangions avec Santé ou Sciences car nos relations avec Société existeront de fait : nous partageons le même campus. Il souligne que nous ne savons pas ce que le Pôle Société veut.
- Mme Hamida Demirdache est d'accord sur ce point.
- Mme Annick Peters Custot pense que les Conseils de Pôle ont d'autres ambitions que de régler les problèmes quotidiens et qu'il s'agirait dans cet échange d'avoir une certaine ouverture.

M. Cottier prend en compte ces avis et partage cette idée.

- Mme Annick Peters Custot suggère de mettre à la discussion au sein du directoire une forme de représentation tournante entre les Pôles.

M. Cottier propose de reporter cette discussion sur les échanges tournants au prochain Conseil de Pôle, il échangera avec les autres Pôles pour savoir quels sont leurs souhaits en la matière.

> Mme Delphine Coat-Prou annonce la création du dispositif de vote et son ouverture sur Zoom.

> M. Cottier propose aux membres de voter et de doubler leur vote s'ils détiennent une procuration.

Le vote sur le point 1 de l'ordre du jour se réalise à 10h05.

4. Informations RH : recrutements engagés et prévus

M. Cottier présente les prochains recrutements du Pôle :

- BIATSS (B) - Mme Cathy Cedolini : Assistante de Direction-Chargée des Instances, elle a commencé le 17/01/2022, elle travaillera sur les Conseils du Pôle ainsi que sur Prodoc,
- En mars 2022, le Pôle recrutera un/e Ingénieur/e de Formation, contractuelle ou titulaire de la fonction publique,
- Deux BIATSS (C) RH sont prévus en septembre 2022 et en septembre 2023 pour la gestion des salaires et des carrières des BIATSS et pour la gestion des salaires et des carrières des Enseignants Chercheurs (EC). Ces derniers seront issus des services centraux.
Souhait : BIATSS Com. (animation et interface avec le/la Responsable Communication des Composantes) en 2022.

Mme Delphine Coat-Prou annonce le lancement du deuxième sondage pour les procurations à 10h14.

Les PROCURATIONS reçues par Mme Delphine Coat-Prou sont :

- de Thierry Guineberteau pour François Madoré
- de Alexandre Ronné pour Sophie Belan
- de Olivier Crouzet pour Hamida Demirdache
- de Christine Vidal-Gomel pour Werner Wogerbauer

Après le vote, le Conseil reprend le point 4 sur les prochains recrutements du Pôle :

- Mme Annick Peters Custot pense qu'il sera difficile d'obtenir le poste BIATSS Communication

M. Cottier insiste sur le besoin du poste.

- Mme Evelyne Leveziel propose de lister tous les besoins, par composante, afin de mettre en lumière le déficit en la matière.

5. Règlement intérieur du pôle Humanités, quelles modifications envisager ?

M. Cottier évoque le manque de clarté de certains articles du Règlement Intérieur (RI) et propose des modifications. Deux

ensembles d'articles doivent être distingués : concernant la constitution du pôle et de son conseil, concernant la comitologie

- **Sur les premiers :**

L'article 12, sur la composition du conseil de pôle prévoit la délégation par les conseils de composantes du directeur de composante qui n'est pas nécessairement élu de son conseil. Une discussion s'engage montrant la diversité des points de vue et de fonctionnement des composantes.

Une proposition sera faite lors du prochain conseil.

Sur les autres modifications, M. Cottier demande s'il y a des oppositions.

Pas d'opposition.

Une nouvelle formulation de ces articles sera jointe au PV.

- **Sur la comitologie et la constitution des commissions et conférences**

M. Cottier rappelle que 3 Commissions sont envisagées dans le RI actuel : *Formation / Relations Internationales / Vie Etudiante* - et 2 Conférences – *Directrices et Directeurs de Composantes / Directrices et Directeurs de Structures de Recherches* – Il pense que ce programme est chargé et très difficile à mettre en œuvre, que leur composition est complexe, réunit 25-30 personnes ce qui paraît trop large pour avancer efficacement.

M. Cottier pense que les Conférences de Composantes doivent exister avec un nombre de personnes se limitant à 14-15 invités permanents inclus.

M. Cottier pense que les Conférences de Structures de Recherches traitent de peu de sujets mais doivent exister et qu'une Commission Formation, sans doute sous une autre forme, doit être conservée.

- > Mme Isabelle Garat se demande si les Conférences des Directrices et Directeurs de Composantes ne se rajoutent pas à d'autres, et s'il y aura des représentations de Labos dans les Conférences des Directrices et Directeurs de Structures de recherche ? Elle pense qu'elles seraient utiles mais qu'il faudrait éviter les multiplications de réunions.

M. Cottier confirme que les Conférences des directeurs de Composantes se réunissent toutes les deux semaines pour faire le point sur l'organisation technique et de formation. Il pense qu'il faudrait définir le rôle de la Conférence des Structures de Recherches car il existe déjà des Conseils Scientifiques par Composante.

- > M. Werner Wogerbauer questionne la composition des Commissions dans le projet de Règlement Intérieur. Il est étonné que les Enseignants -chercheurs ne soient représentés que par les directions des composantes ou laboratoires. Les Commissions pourraient fonctionner comme des Pré-Conseils, formulant des orientations. Il est réservé sur ce projet et demande de faire attention au fonctionnement des Commissions et de surveiller la représentativité des membres.
- > M. Michel Catala pense qu'il faut bien distinguer les deux Conférences, que les Conférences de Directions de Labos sont utiles car elles permettent le dialogue au sein du Pôle, ce n'est pas évident de faire évoluer cette Conférence vers un Conseil Scientifique. Il faut se limiter à l'essentiel. Il propose une composition à géométrie variable en fonction de l'ordre du jour. On pourrait réduire le nombre de Commissions en fonction des décisions à prendre.

M. Cottier confirme que nous avons besoin du RI pour nous faire fonctionner, que les 2 Commissions –Formation et Vie Étudiante – doivent exister sous une forme ou une autre. Il propose donc de laisser ces 2 Commissions dans notre RI et d'ajouter la possibilité d'inscrire d'autres Commissions. Il propose de réfléchir sur la Commission Formation avec Leslie De

Bont.

- > M. Werner Wogerbauer questionne l'articulation entre les Commissions et les Avis de Conseils en ce qui concerne les avancements, est-ce une sous-commission de l'Instance ou une Instance supplémentaire ?
- > M. Michel Catala explique qu'un changement de RI serait compliqué et chronophage, qu'il faudrait peut-être envisager les modalités de création de commissions ad hoc.

M. Cottier : il est aussi possible de modifier plusieurs fois notre RI sur l'ensemble du mandat. Il va travailler sur les 2 conférences et sur les Commissions potentielles ainsi que sur leurs inscriptions au RI, voire inscrire un processus de création ad hoc

- > Mme Isabelle Garat est d'accord avec cette dernière modalité.

Aucune opposition n'est formulée à la proposition de M. Cottier.

6. Démarche d'élaboration du projet stratégique de pôle

M. Cottier précise que l'équipe de direction va travailler sur la démarche à adopter. Nous devons fixer les grandes lignes de notre programme stratégique avant Juin 2022.

M. Cottier demande si quelqu'un aurait des questions sur ce sujet : pas de question.

7. Information sur le dialogue de gestion et prochain CPOM de pôle.

M. Cottier explique que le prochain CPOM fusionnera les besoins et demandes des UFR. Il devra traduire également la stratégie du Pôle une fois définie.

- > Mme Isabelle Garat voudrait avoir une idée des budgets des différents Pôles,
- > Mme Isabelle Garat voudrait comparer notre budget à celui des autres Pôles, par exemple : nombre d'enseignants/nombre d'étudiants.

M. Cottier nous informera quand il aura des informations, Céline Dronneau sera présente lors du prochain conseil pour nous présenter le budget et faire le point.

8. Questions diverses

- > Mme Sophie Belan se demande s'il y aura un compte-rendu de fait et s'il sera sur Prodoc.

M. Cottier le confirme.

- > Mme Isabelle Garat se questionne sur les moyens destinés aux mobilités et déplacements à l'étranger, s'il est attribué au Pôle à présent ?

M. Cottier répond que 2022 sera une année hybride en attendant que les moyens ce soient versés au niveau polaire.

- > Mme Isabelle Garat estime que statuer sur les questions budgétaires au niveau du Pôle est un enjeu fort et que les arbitrages risquent d'être compliqués.

M. Cottier confirme que le Conseil de Pôle est le seul Conseil décisionnaire. Il émet l'idée qu'il faudrait peut-être une Commission particulière pour préparer les arbitrages.

- > M. Michel Catala, concernant les carrières, explique que la proximité est un gage de meilleure connaissance et de confiance. Il pourrait être stipulé dans le RI que quand la personne est directement concernée, elle ne prend pas part au vote et sort pour ne pas participer aux échanges la concernant.

M. Cottier répond que le RI sera affiné d'une année à l'autre.

- > M. Thomas Renard propose de garder l'hybridation Présentiel/Distanciel quand les conditions

sanitaires redeviendront normales,

M. Cottier préfère le présentiel dans la salle de réunion au château mais il conçoit qu'il soit possible, exceptionnellement, d'employer le distanciel pour que le plus de membres participent effectivement.

- > M. Thomas Renard questionne le sujet des maquettes de Master, si elles sont reportées d'un an, il voudrait des directives car c'est pour février/mars.

M. Cottier propose de fonctionner comme avant : 1- Transmettre la maquette et faire une demande de modification à DVE, 2- le service DVE nous la renvoie, 3- le Conseil de Pôle fera la validation. Il mentionne que le/a nouveau/velle Ingénieur/e de Formation fera ce travail mais que cette année c'est encore la DVE.

- > M. Werner Wogerbauer questionne le sujet de la mise en place des épreuves de substitution,

M. Cottier estime entre 500 et 600 étudiants concernés sur le pôle.

- > Mme Sophie Belan propose du distanciel pour 150 étudiants,

M. Cottier précise que chaque UFR a choisi ses propres modalités et que le SPIN viendra en appui.

- > M. Werner Wogerbauer demande la date limite et estime qu'il faut communiquer et prévenir les étudiants 15 jours avant les examens,

M. Cottier précise qu'IGARUN et Psycho ont donné les dates, Histoire est en cours et Lettres et Langues se rapportent au calendrier des sessions précédentes.

VOTE

Delphine Coat-Prou annonce au Conseil à 11h54 que les **résultats des votes** sont prêts :


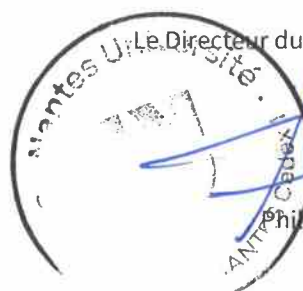
- 22 votants :
 - > 18 présents
 - > 4 procurations
 - > 1 abstention
 - > 0 refus de vote

RESULTATS :

- Yann Lignereux : 21 voix sur 22
- Leslie De Bont : 19 voix sur 22
- Martine Stirling : 20 voix sur 22

NB de M. Werner Wogerbauer : Dans le RI il existe quelques coquilles avec le Statut de Nantes Université, ce n'est plus le directoire qui valide mais c'est le CA. Il enverra une liste de points à revoir à M. Cottier.

Clôture du Conseil à 11h57.


Philippe COTTIER


→ Secrétariat Général

Le Conseil de Pôle Humanités de Nantes Université s'est réuni mardi 24 février 2022 à 14h00, en formation plénière au Château du Tertre, Chemin de la Censive du Tertre, Salle des Conseils au 1er étage, sous la présidence de Monsieur Philippe COTTIER.

Membres présents au Conseil en présentiel : Membres du Conseil de Pôle exceptés les membres mentionnés ci-dessous.

Membres présents au Conseil par visioconférence :

M. Michel CATALA était connecté pour le point 1 seulement,
Mme Christine LOMBEZ connectée pour le point 1 seulement.

Membres absents / excusés :

Mme Nolwenn BIHAN,
Mme Louise CARRIOT,
Mme Delphine COAT-PROU,
M. Olivier CROUZET,
Mme Leslie DE BONT,
Mme Hamida DEMIRDACHE,
M. Ellie DURAND,
M. Bruno GNASSOUNOU,
M. Thierry GUINEBERTEAU,
M. François MADORE,
M. Jimmy MOUCHARD,
M. Pierre TEISSIER,
M. Werner WORGERBAUER.

Procurations reçues:

M. Olivier Crouzet avec une procuration à Fabienne Colombel,
Mme Hamida Demirdache avec une procuration à Mohamed El Haj,
M. Thierry Guineberteau avec une procuration à Philippe Cottier,
Mme Christine Vidal Gomel avec une procuration à Sébastien Urbanski,
M. Werner Worgerbauer avec une procuration à Isabelle Garat.

⇒ Le quorum étant atteint avec 22 votants, M. Philippe Cottier ouvre la séance à 14h02.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de Louise Quinio, Directrice Adjointe à la vie étudiante.
2. Discussion sur la désignation d'un membre du conseil du Pôle Humanités, membre d'un autre conseil.
3. Règlement intérieur du Pôle Humanités.
4. Calendrier 2022/2023.
5. Composition du conseil restreint aux enseignants chercheurs.
6. Information sur le processus d'harmonisation des avis dossiers d'avancement des Enseignants Chercheurs.
7. Point d'information sur le déploiement de PEGASE (nouveau système d'information « Scolarité ») à la rentrée 2022.
8. Informations sur le déroulement de la consultation/rédaction du projet stratégique du Pôle.
9. Présentation du budget polaire.
10. Echange/Débat ouvert sur le processus de révision des effectifs
11. Questions diverses

1. Présentation de Louise Quinio, Directrice Adjointe à la vie étudiante.

Louise Quinio, en 1ère année de doctorat au LETG – IGARUN

Il ne peut pas lui être attribué de décharge. Il est donc envisagé de valoriser son implication via un contrat de mission d'expertise (avenant au contrat doctorant permettant le versement d'une rémunération complémentaire à son allocation doctorale).

Cette solution est à l'étude avec la présidence.

❖ **VOTE à bulletins secrets (22 votants) :**

- **21 pour**
- **1 abstention**

Déconnection de M Catala, la qualité de son est très mauvaise pour les participants distants.

2. Discussion sur la désignation d'un membre du conseil du Pôle Humanités, membre d'un autre conseil.

Les statuts de Nantes Université dans le Titre 9 Dispositions relatives à l'organisation des premières élections des instances de Nantes universités et des Conseils de Pôles précisent dans l'article VII composition des Pôles :

III : Pôle Santé : Représentant d'un autre Pôle : « 1 – représentant du Pôle Sciences et Technologie »

IV : Pôle Sciences et Technologie : Représentant d'un autre Pôle, « le Pôle Santé pour la première élection »

Par conséquent, les pôles Humanités et Sociétés n'ont pas le choix du Pôle à représenter au sein de leur conseil. Pourtant dans l'article 69 du Titre Gouvernance du Pôle, chapitre 2 : instances des Pôles ;

- 3ème alinéa : il est prévu « au moins un représentant d'un autre Pôle, dont les modalités de désignation sont déterminées par le règlement intérieur du Pôle »

Il n'existe pas de restriction quant à l'origine du Pôle. Les membres du Conseil demandent à ce qu'une motion soit rédigée.

Il est proposé de représenter le Pôle dans le Pôle Sociétés :

Suite à l'interrogation sur la possibilité d'avoir un suppléant, il est proposé : Annie Peters-Custot, directrice UFR HHAA.

3. Règlement intérieur du Pôle Humanités.

M. Philippe Cottier a proposé des modifications du Règlement Intérieur dans un document envoyé à chaque membre en amont du Conseil. Dans la pièce jointe, la nouvelle version du texte est encadrée et en rouge se trouve l'ancienne version. Cette version a été validée par la direction des affaires juridiques.

Les dernières remarques sur le document sont :

- **Art 11** : coquille à corriger : 2° **Crée** les comités
- **Art 12** : Ajouter « le conseil du pôle décide du pôle qui propose ... » (cf PPT)
- **Art 29** : Jérémy Bezault s'inquiète de voir disparaître la thématique des commissions et des directeurs adjoints.
- **Art 4, Titre 2. Organisation Institutionnelles, Chapitre 1 Le Directeur de Pôle : Attributions :**

Isabelle Garat, demande à ce que soit revue la formulation du **2ème alinéa** : « il coordonne avec leurs directeurs respectifs, l'activités des composantes, des structures de recherche du Pôle »

- A priori cela ne pourrait pas concerner les structures de recherche : la direction du pôle n'a pas à intervenir dans les choix des labos, les laboratoires ne travaillent pas en coordination.
- Les conférences des directeurs d'UFR et les conférences des laboratoires se superposent au niveau du CAC ?

Remarque sur le rôle extérieur et des membres choisis : il est suggéré de profiter de leur participation au pôle pour

développer avec eux des actions en faveur des étudiants et des personnels, comme par exemple le Théâtre Universitaire, et développer les relations en général.

Vote du règlement intérieur partiel (sans l'article 4) :

❖ **VOTE du Règlement Intérieur partiel – sans l'article 4 – (21 votants):**

- **19 pour**
- **2 contre**

4. Calendrier 2022/2023.

M. Philippe Cottier insiste sur la nécessité d'examiner, dans le cadre de la nouvelle offre de formation, la possibilité de passer des épreuves en contrôle continu pour avoir moins d'épreuves à organiser en sessions d'examens.

Il relève notamment la difficulté d'organisation de la 2ème session d'examens ou rattrapages car peu d'étudiants s'y présentent par rapport au nombre de convoqués.

La logistique engagée pour cette session est disproportionnée pour peu de candidats présents.

➤ Plusieurs propositions peuvent être envisagées :

- L'inscription préalable des étudiants aux épreuves,
- La réduction du temps de session de rattrapage à savoir, 2 semaines au lieu de 4.
- Discuter dans les composantes la révision des épreuves afin de revoir les modalités d'évaluation des connaissances.

❖ **VOTE sur la proposition du calendrier (21 votants) :**

- **15 pour**
- **6 abstentions**

5. Composition du conseil restreint aux enseignants chercheurs. (cf PPT)

Il est mentionné que seuls les membres élus du collège A et B pourront y participer.

6. Processus d'harmonisation des dossiers d'avancement EC. (cf PPT)

Pour les Commissions d'harmonisation, il nous faudra inviter des directeurs de laboratoires et des enseignants chercheurs pour la seconde partie de la procédure d'avancements post CNU (contingent local).

La commission se réunit en 2 sessions :

- ❖ Dans la 1ère session, des avis de dimensions administratives, institutionnelles et pédagogiques seront donnés sur les dossiers de candidatures remontés au CNU.

- ❖ Au cours de la 2ème session, suite au retour du CNU, la Commission décidera sur les classements pour des promotions locales au regard des dossiers complets sur les dimensions suivantes - recherche, administrative et institutionnelle-

⇒ La direction de laboratoire fait partie des responsabilités pouvant être valorisante pour l'accès à un avancement.

7. Point d'information sur le déploiement de PEGASE (nouveau système d'information « Scolarité ») à la rentrée 2022.

PEGASE, ce nouveau système d'information scolarité sera mis en œuvre.

Aucune objection n'est soulevée.

8. Informations sur le déroulement de la consultation/rédaction du projet stratégique du Pôle.

⇒ Ce point est reporté.

9. Présentation du budget polaire. (Cf PPT)

Une question est posée sur le budget 2022 à savoir, « quand sera-t-il notifié ? »

La réponse est qu'il n'y a pas d'information au moment du conseil.

Une présentation du budget 2022 est prévue, une présentation des CPOM est aussi à prévoir.

⇒ *L'ordre du jour n'est pas épuisé à l'issue du conseil. Les points 8 et 10 seront donc reportés au prochain conseil.*

10. Echange/Débat ouvert sur le processus de révision des effectifs.

⇒ Ce point est reporté.

11. Questions diverses.

⇒ Ce point est reporté.


Philippe COTTIER